

Résultats de la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs

La Direction Générale du Travail a présenté les premiers résultats de la représentativité patronale au niveau interprofessionnel.

Ces résultats permettent de définir les organisations professionnelles d'employeurs légitimes pour participer aux négociations des accords collectifs pour les 4 prochaines années.

Les résultats au niveau interprofessionnel sont les suivants :

Nom de l'organisation	Pourcentage du nombre d'entreprises adhérent à des organisations professionnelles d'employeurs	Pourcentage du nombre de salariés des entreprises adhérentes	Audience pour la répartition des crédits des fonds du paritarisme (50/50)	Audience pour le nombre de voix au sein des instances paritaires (30/70)
MEDEF	29,41%	70,72%	53,48%	58,37%
CPME	34,54%	25%	28,99%	27,89%
U2P	35,89%	4,22%	17,53%	13,74%
La CNDI	0,17%	0,06%	0%	0%

Les arrêtés de représentativité des organisations professionnelles d'employeurs au niveau des branches seront publiés dans les prochaines semaines.